Décisions du Conseil d'administration du 19 février 2020

Rémunération variable 2019 du Président-directeur général

Lors de sa réunion du 19 février 2020, le Conseil d'administration a, après examen par le Comité des nominations, des rémunérations & de la RSE, pris les décisions suivantes concernant la rémunération variable 2019 du Président-directeur général.

Pour ce qui concerne la part variable de la rémunération de M. Sébastien Bazin au titre de l'exercice 2019, le Conseil d'administration a apprécié le niveau d'atteinte des objectifs auxquels cette part variable était conditionnée et en a fixé le montant total à 1 126 113 euros bruts, correspondant à 90% du montant de référence de 1 250 000 euros (et 119% de sa rémunération fixe annuelle).

Cette part variable correspond à la somme de :

- 838 613 euros au titre des objectifs quantitatifs, lesquels, au global, ont été atteints à hauteur de 83,9%, dont 0% pour l'objectif lié au TSR Accor versus celui de huit pairs hôteliers internationaux et 0% pour celui lié au TSR Accor versus celui des autres sociétés du CAC 40. Le caractère confidentiel des autres objectifs quantitatifs, relatifs au budget ou à l'ambition interne (qui eux-mêmes ne sont pas publics), ne permet pas d'en divulguer le pourcentage d'atteinte. Toutefois, il est précisé que les objectifs relatifs au budget (EBITDA et Free Cash-Flow, hors cessions et croissance externe, incluant la variation du besoin en fonds de roulement opérationnel) ont été dépassés. Enfin, les objectifs relatifs à l'ambition interne, à savoir (i) l'objectif lié à l'expérience client et (ii) les objectifs relatifs à l'engagement des collaborateurs et à la performance durable & RSE, ont également été dépassés.
- 287 500 euros au titre des objectifs qualitatifs, lesquels, au global, ont été atteints à hauteur de 115%, dont 120% pour la vision stratégique et l'identification d'options stratégiques et 110% au titre de la bonne mise en place de la nouvelle organisation post-Booster et de l'évolution des métiers du Groupe.